

ARRÊTÉ DU MAIRE
portant délégation de signature
à Madame Virginie SEPHAIRE
Rédactrice titulaire

Le Maire de Valenton,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-1 et R.2122-8,

VU l'arrêté du 15 octobre 2021 portant délégation de signature à Madame Virginie SEPHAIRE,

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'arrêté du 15 octobre 2021 susvisé,

CONSIDÉRANT la nécessité de rectifier cette erreur matérielle,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : l'arrêté du 15 octobre 2021 portant délégation de signature à Madame Virginie SEPHAIRE, Rédactrice titulaire, est abrogé.

ARTICLE 2 : sous mon contrôle et ma responsabilité, et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, il est donné à Madame Virginie SEPHAIRE, rédactrice, fonctionnaire titulaire, occupant le poste de responsable du Secrétariat général, délégation de signature pour :

- L'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux,
- La délivrance des expéditions du registre des délibérations du Conseil municipal et du registre des arrêtés municipaux,
- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- La certification du caractère exécutoire des décisions prises par les autorités communales.

ARTICLE 2 : cette délégation prendra effet à compter de la notification de l'arrêté et jusqu'à la fin du mandat ou de l'exercice des fonctions de l'intéressée.

ARTICLE 3 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à la Trésorière principale.

Fait à Valenton, le 15 juillet 2022.



Le Maire, Conseiller départemental,

Métin YAVUZ

Notification faite le : 22/07/2022
Signature de l'intéressée :

Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois à partir de la notification de l'arrêté. Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.